

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mars 2025 à 19h00

Réunion sur convocation du 19/03/2025 adressée par mail le 19/03/2025 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 20 février 2025 et de l'ordre du jour de la séance
2. Relais téléphonique : convention défrichement parcelle
3. Acquisition parcelles de M. Pollantru
4. Votes Compte Financier Unique 2024 budget commune et budget eau
5. Affectations résultats budget commune et budget eau
6. Vote des taux des taxes foncières
7. Vote budget primitif 2025 commune
8. Vote budget primitif 2025 eau
9. Subventions aux associations
10. Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Yann PATULA (9)

Yann PATULA est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h13

1. Validation de l'ordre du jour de la séance et validation du PV du 20/02/2025

Après lecture, l'ordre du jour est validé ainsi que le procès-verbal du 20/02/2025.

2. Relais téléphonique : convention défrichement parcelle

Suite à la décision du Conseil Municipal d'installer un relais de radiotéléphonie sur un terrain appartenant à la commune, dans le cadre du programme New Deal Zones Blanches, le Maire propose de déléguer à la Société CIRCET, maître d'œuvre de SFR, les démarches nécessaires pour le défrichement préalable de la zone concernée par l'installation de l'antenne.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité, **délègue à la Société CIRCET les démarches à effectuer pour le défrichement nécessaire sur la parcelle n° 400 section D et l'autorise à déposer cette demande d'autorisation de défrichement.**

Délibération 39328-2025-6 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

3. Acquisition parcelles de M. Pollantru

Ce point a déjà été traité lors du conseil en date du 9 juillet 2024.

4. Votes Compte Financier Unique 2024 budget commune et budget eau

Budget Commune

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Meussia,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr BALLAUD, 1^{er} Adjoint a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Mme TISSOT, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mr BALLAUD, 1^{er} Adjoint, et qu'elle ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	122 732.75 € RAR = 7 779 €	243 119.91 €
Recettes	127 822.58 € RAR = 11 992.86 €	289 766.29 €
Résultats 2024	+ 5 089.83 €	+ 46 646.54 €
Résultats antérieurs reportés 2023	- 67 080.40 €	+ 53 385.54 €
Résultat de clôture 2024	- 57 776.71 €	+ 100 031.92 €

Délibération 39328-2025-7 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

Budget Eau

Compte tenu des mêmes éléments que précédemment pour le budget commune, Considérant que Mr BALLAUD, 1^{er} Adjoint a été désigné pour présider la séance, Considérant que Mme TISSOT, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Mr BALLAUD, 1^{er} Adjoint, et qu'elle ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des membres votants approuve le compte financier unique 2024 pour le budget eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	29 353.51 €	48 184.99 €
Recettes	22 336 €	41 767.99 €
Résultats 2024	-7 017.51 €	-6 417 €
Résultats antérieurs reportés 2023	+ 31 997.38 €	+ 22 671.80 €
Résultat de clôture 2024	+ 24 979.87 €	+ 16 254.80 €

Délibération 39328-2025-8 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

5. Affectation des résultats 2024 sur BP 2025

Budget « commune » :

L'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 46 646.38 € qui, cumulé avec le résultat de clôture 2023, représente un excédent de 100 031.92 €. Une partie (66 204.43 €) va servir à combler le déficit d'investissement du même montant. Le reste (33 827.49 €) est affecté en section recettes de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Délibération 39328-2025-9 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

Budget « eau »

L'exercice 2024 a généré un déficit de fonctionnement de – 6 417 € qui, cumulé avec le résultat de 2023, représente un total positif de + 16 254.80 € qui sont affectés en intégralité en section recette (ligne 002) de fonctionnement du budget primitif 2025.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Délibération 39328-2025-10 adoptée à l'unanimité (9 voix pour)

6. Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259C comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux précédemment appliqués en 2024 sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.20 %

Délibération 39328-2025-11 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

Etat 1259C : 39328-2025-11A

7. Vote des budgets primitifs 2025

- ***Budget commune***

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	169 710.78 €	169 710.78 €
Fonctionnement	340 848.49 €	340 848.49 €

Délibération 39328-2025-14 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

- ***Budget eau***

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	49 579.67 €	49 579.67 €
Fonctionnement	65 019.80 €	65 019.80 €

Délibération 39328-2025-13 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

8. Subventions aux associations

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes les sommes indiquées :

- ADMR de Clairvaux les lacs : 80 euros
- Amicale des donneurs de sang : 30 euros
- APEI St Claude : 30 euros
- FC Pont de la Pyle : 305 euros
- Coopérative scolaire de Meussia : 150 euros

- Foyer rural de St Maur (triathlon) : 30 euros
- Pupilles école publique : 30 euros
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros
- Foyer rural de Meussia : 305 euros
- Le bois Joli : 400 euros (à l'occasion des 50 ans du Club)
- Valentin HAUY (malvoyants) : 30 euros
- Sou des écoles : 305 euros

Soit un total de 2 000 €.

Délibération 39328-2025-12 adoptée à l'unanimité (9 voix Pour)

9. Questions diverses

- *PLUi : son élaboration continue avec plusieurs réunions prévues dans les semaines à venir. Un registre de concertations est disponible en mairie pour permettre aux habitants de consigner leurs observations jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.*
- *Enduro championnat de France organisé par le Motoclub de Moirans les 5 et 6 juillet 2025 avec un passage sur Meussia.*
- *Le SDIS fera une manœuvre vers l'ancien viaduc vendredi 4 avril 2025.*
- *Le club 'Le bois Joli » fêtera ses 50 ans d'existence le 10 avril 2025.*
- *Lors du prochain conseil municipal qui aura lieu jeudi 10 avril, Thomas Marcos de l'Etablissement Public Foncier, viendra nous présenter quelques éléments par rapport au devenir des locaux de l'entreprise Berrod.*

Fin de la séance à 21h30

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 10/04/2025 et publié sur le site internet de la commune le 11/04/2025.

La secrétaire de séance,

Yann PATULA

Mme le Maire,

Isabelle TISSOT